

La lutte contre les tags et les prestations « Façades nettes »

Depuis novembre 2011, le service Prévention et sécurité a repris et développé les actions connues sous le nom de « Façades nettes » qui se résument dans la possibilité, pour les communiers, de déposer plainte sans avoir à se déplacer et de bénéficier de bons incitatifs annuels de CHF 500.- pour le nettoyage de murs ou façades visibles depuis le domaine public.

De juin 2012 à juin 2013, ce sont plus de 40 ménages qui ont pu bénéficier de ce type de prestations, proposées par nos assistantes de sécurité aux propriétaires, victimes de tags.

Sécurité routière

Suite à l'augmentation, constatée par la Police municipale, du trafic de transit dans la poche de Conches, le service a développé, en étroite coordination avec la Direction générale de la Mobilité, un projet-pilote visant à limiter et diminuer ce transit dans le réseau de quartier, siège de nombreuses écoles.

Sur proposition communale, la Direction générale de la Mobilité a édicté un arrêté prévoyant une interdiction de circuler, riverains exceptés, de 7h à 9h du matin, sur les chemins des Bougeries et de Fossard depuis le chemin Naville, ainsi que sur le chemin de Vert-Pré, depuis la route de Florissant.

Parallèlement, depuis novembre 2012, sous l'égide du Conseiller administratif délégué, M. Jean Locher, le service coordonne un projet d'études et de mesures, confié à un bureau spécialisé visant à augmenter la sécurité dans la zone 30 de Conches, en y adaptant les aménagements routiers.

En matière de sécurité des cyclistes et des piétons, le passage dans le village de Chêne-Bougeries représente un réel problème. Sur la route, la cohabitation entre trams, voitures et vélos est particulièrement problématique pour la mobilité des cyclistes. Suite à diverses plaintes d'habitantes et habitants, préoccupés par la tendance des cyclistes à emprunter le trottoir, roulant parfois à vive allure, la Police municipale a effectué des contrôles réguliers, impliquant également la notification d'amendes d'ordre.

Dans l'attente d'une solution sûre et durable pour les vélos, qui ne pourra être finalisée avant l'achèvement du chantier CEVA, le Conseil administratif a sollicité la Direction générale de la Mobilité (DGM) afin d'améliorer la sécurité des cyclistes. La DGM a répondu favorablement à cette requête, en prévoyant d'indiquer plus clairement, à l'attention des cyclistes, un passage alternatif, transitant par le chemin de la Fontaine et le chemin De-La-Montagne.

Des projets en coordination avec le canton